

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2010

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE, BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN TOFIN WRZUCHOL.

Absents excusés :

- Monsieur POULAIN ayant donné procuration à Monsieur BARRUET.
- Monsieur MELO ayant donné procuration à Monsieur WRZUCHOL.

Secrétaire de séance : Monsieur LAURENT

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Election d'un élu au CCAS.
- Subvention pass loisirs.
- Travaux salle des loisirs.

Informations diverses :

- Défibrillateur.
- Réunion du SPANC.
- Travaux rue du Marais et RD 10 (2^{ème} tranche).
- T.N.T.
- Affaire GOUEDARD.
- Dates des bureaux et Conseils municipaux.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents avec les remarques suivantes :

De Monsieur PARROT :

- Interrogation par rapport aux propos tenus par Monsieur MESSIO lors de la première réunion avec les riverains de la RD 10 « pour moi, les personnes qui ne sont pas présentes à la réunion ne doivent pas être intéressées par celle-ci » Monsieur MESSIO confirme qu'il a bien tenu ses propos mais qu'une deuxième réunion a été programmée pour ces mêmes personnes.
- Il signale que la convocation de la dernière réunion n'a pas été affichée, la secrétaire de mairie, Madame ROZEAUX signale qu'il s'agit d'un oubli de sa part et s'en excuse.

- Au sujet du parquet de la salle socio, il rappelle que Monsieur le Maire s'était engagé à dire dans qu'elle commune celui-ci avait vu un produit similaire. Monsieur le Maire répond qu'il l'a vu en photo et qu'il essaierait auprès de l'artisan de lui procurer le nom de la commune.

CCAS :

Madame MAGNOLER ayant démissionné du conseil municipal, doit être remplacée au CCAS. Monsieur TOFFIN se porte candidat.

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur PARROT demande si le règlement intérieur du CCAS a été retrouvé, Madame VERCRUYSSSE répond positivement, il demande si ce règlement a été signé par les membres du CCAS. Madame VERCRUYSSSE répond qu'il ne manque plus que sa signature et que le document est au secrétariat de mairie.

Monsieur PARROT demande si le règlement a été transmis en Sous-Préfecture, la secrétaire de mairie est chargée de se renseigner sur l'obligation de cet envoi.

Monsieur PARROT signale que le nombre de colis distribué cette année lui paraît faible. Madame VERCRUYSSSE rappelle que le nombre et les critères d'attribution sont décidés au sein du CCAS et non du conseil municipal, elle rappelle également à Monsieur PARROT qu'il était absent lors du débat sur ce sujet.

PASS LOISIRS :

Monsieur BARRUET fait le bilan et commente les documents ci-joints concernant le pass loisirs attribué en 2010.

Il rappelle que la tranche d'âge a été élargie (enfants de 4 ans jusqu'à 18 ans).

Les membres du conseil municipal votent le versement aux différentes associations pour un montant de 1 440 €

TRAVAUX SALLE DES LOISIRS :

Monsieur le Maire expose que les entreprises chargées des travaux (plafond et éclairage) souhaiterait les entreprendre courant février pour raison de planning.

Il propose aux membres du conseil municipal d'effectuer le virement de crédit ci-dessous étant donné que suite à des négociations le montant du marché des travaux de la rue du Marais est inférieur aux prévisions:

2152 : - 6 800 €

2181 : + 6 800 €

Madame THOMAS demande pourquoi le montant de ces travaux nécessite un virement de crédits puisqu'ils seront entrepris en février 2011 et pourraient être prévu au BP 2011.

Monsieur le Maire répond que les factures doivent dorénavant être réglées sous 30 jours et que ce délai serait trop court.

Il est rappelé que l'ordre de service serait donné en décembre 2010.

Monsieur PARROT demande qu'elles entreprises ont été consultées :

- La Dionysienne et Leclère Aménagement pour le plafond
 - 2MS et IST Tranel pour l'éclairage.
- Vote pour le virement de crédits proposé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Défibrillateur :

Monsieur TOFFIN et Monsieur LAURENT ont suivi une formation, Monsieur TOFFIN rappelle que ce projet d'acquisition a été évoqué en commission des associations mais signale que des notions de secouriste sont indispensables pour l'utilisation de ce type d'appareil.

Il explique la réglementation et le fonctionnement de celui-ci.

Monsieur LAURENT propose une évaluation des risques au sein de la commission de sécurité avant le choix de l'appareil et de son lieu d'installation.

Exemple du coût : entre 1 500 et 2 000 €, l'armoire de sécurité entre 200 et 800 €, la batterie (tous les 2 ans), les électrodes entre 30 et 60 €, le kit de sauvetage (au 1^{er} achat) 30 €, la garantie est de 5 ans.

Les commissions (sécurité et des associations) présenteront un projet plus précis au conseil municipal.

Réunion du SPANC :

A Saint-Martin-Longueau deux habitations sont concernées par l'assainissement non collectif (rue de la Madelon et Impasse des Peupliers).

Véolia a remporté le marché de la CCPOH.

Monsieur le Maire signale que le 14 décembre prochain une réunion aura lieu à Sacy-le-Petit sur les modalités d'intervention de la société.

Travaux rue du Marais :

Monsieur MESSIO fait un compte rendu de l'avancement des travaux, l'électricité est pratiquement terminée, les lampadaires ont été livrés, en ce qui concerne la voirie, compte tenu de la météo, le démarrage devrait avoir lieu la semaine prochaine.

Il regrette le problème pour le branchement basse tension de Monsieur MELO qui refuse que les pavés à l'intérieur de sa propriété soient enlevés puis remis, un courrier lui a été envoyé pour un accord commun sur le procédé technique employé.

R.D 10 :

Le marché est passé, la maîtrise d'œuvre a été en partie facturée (28 000 €), les travaux devraient commencer en début d'année 2011.

Un compte rendu des remarques des riverains sera fait à la prochaine commission des travaux.

Information de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire signale que le taux de l'euribor est passé à 1,02% au 06/12/2010. Il présente (par rétro-projection) l'étalement de la dette jusqu'en 2025.

TNT :

Monsieur BARRUET et Madame VERCRUYSSSE sont allés à une réunion à Clermont où un rappel du procédé technique a été fait.

Les élus sont chargés de communiquer les modalités de changement aux riverains.

Le coût du décodeur est variable selon les connexions souhaitées (25 € à 200 €), une aide financière de l'état est possible pour l'acquisition de l'équipement et sur l'installation.

Une information sera faite dans le sml.

Info entreprise Gouédard :

L'entreprise a reçu un contrôle de la direction régionale, de l'aménagement, de l'environnement et du logement. Monsieur le Maire fait état du compte rendu, l'entreprise a évolué et doit se mettre en conformité.

Date des prochains bureaux et conseils municipaux :

Monsieur le Maire distribue les dates de réunions prévues.

Ordures ménagères :

Madame THOMAS informe les membres du conseil municipal que le tri pourrait être élargi et que l'acquisition de caissettes à roulettes est envisagée ainsi qu'un passage tous les 15 jours.

En ce qui concerne la collecte des déchets verts, il est envisagé de la supprimer et de la remplacer par le compostage. Ces projets sont encore à l'étude.

Divers :

Monsieur LEHMANN demande quand ont lieu les vœux du Maire.

Toujours le dernier vendredi de janvier soit le 28/01.

Monsieur PARROT rappelle qu'il a envoyé un mail concernant une plaque de regard dangereuse sur la RD 1017 et demande si des réparations sont prévues.

Monsieur MESSIO répond qu'un tampon est installé pour être visitable, une fixation permanente n'est donc pas envisageable.

Il rappelle que les véhicules poids lourd n'ont pas à circuler sur les trottoirs ou sur la piste cyclable.

Monsieur PARROT demande si le lavabo de la salle socio-éducative a été réparé. Monsieur le Maire signale que la réparation a été faite avec des renforts supplémentaires.

Madame VERCRUYSSSE rappelle que le Noël des enfants aura lieu le jeudi 23/12 prochain, le spectacle commencera à 15 h 00 et les bonnes volontés seront appréciées.

La médiathèque a organisé une soirée conte, 140 spectateurs étaient présents, félicitations à Madame DUTHOIT pour cette manifestation.

Un riverain demande la parole et signale que les feux tricolores de la RD 1017 se mettent régulièrement au clignotant, l'information sera signalée au service départemental propriétaire des feux et responsable de la remise aux normes de ceux-ci.

La séance est levée à 22 h 50.